



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la commune de Lancy

du 14 juin 1993

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Lancy du 17 mai 1993;  
vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;  
vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975 ;

ARRETE

de donner le nom de :

Chemin des Champs-Gottreux CV: 60852

au chemin reliant l'avenue du Curé-Baud au carrefour chemin du Clos, chemin des Semailles.

Ainsi dénommé pour rappeler l'ancien lieu-dit figurant sur la planche N° 8 de l'atlas levé en 1829 par J.R. Mayer, géomètre.

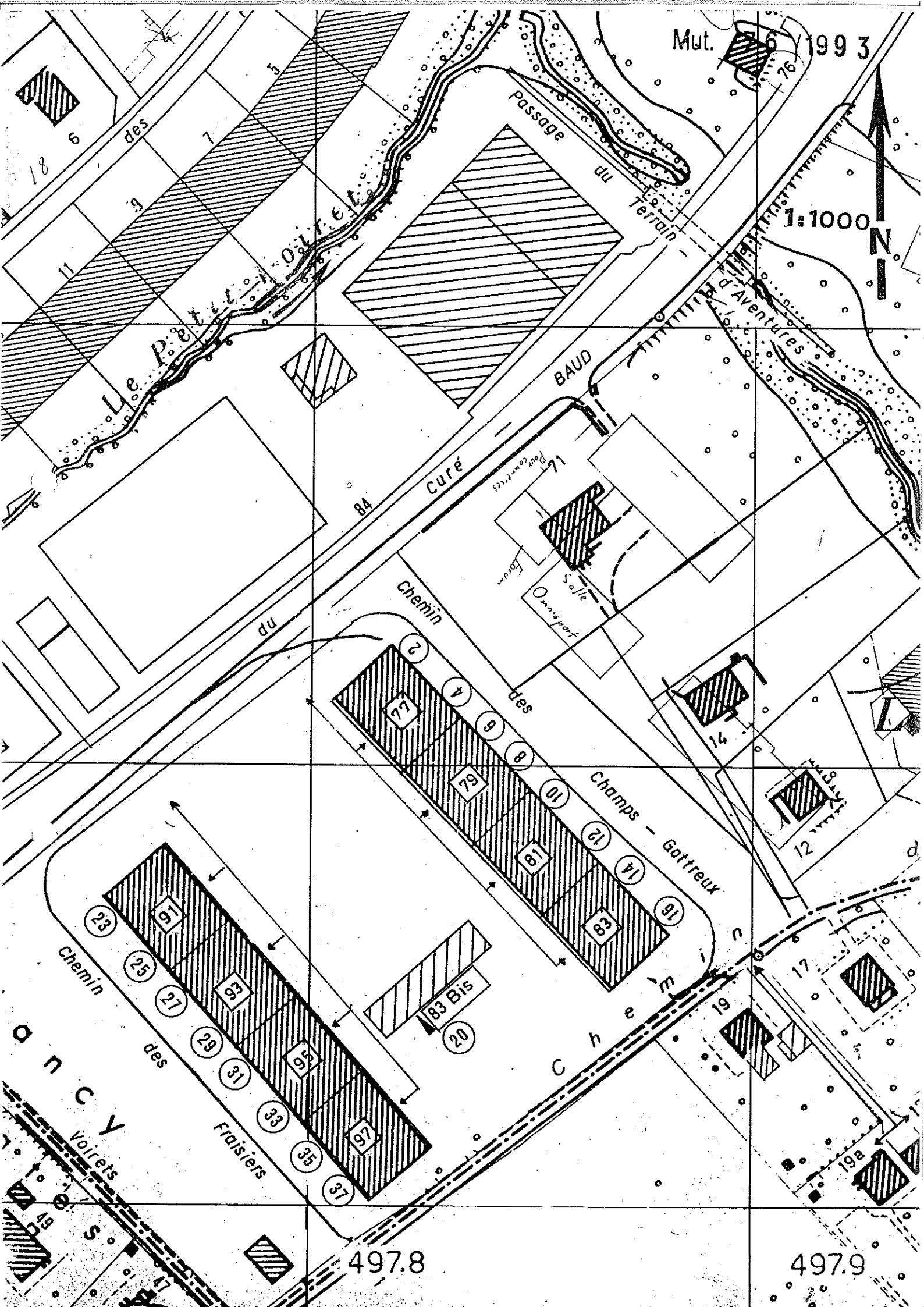
Cette disposition entre en vigueur le 15 septembre 1993.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Serv. L.G.	2 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:



Mut. 6 1993

1:1000



Le P. de la Cure  
des  
18  
6  
7  
11  
9

Passage du Terrain

BAUD  
Cure

71  
Salle  
Forum  
Foyer  
Cours

Chemin du Curé  
des

Champs - Gottreux  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
183 Bis

Chemin des Fraisières

ANCY  
Voirets

497.8

497.9